AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0118
FR0000079634-FS0037

19 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GECI INTERNATIONAL

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 18 janvier 2023, M. Serge Bitboul a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2023, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL[1] et détenir, directement et indirectement, 159 899 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant 189 813 824 droits de vote, soit 8,29% du capital et 9,60% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding SAS	152 191 911	7,89	177 284 418	8,97
Serge Bitboul	7 707 453	0,40	12 529 406	0,63
Total Serge Bitboul	**159 899 364**	**8,29**	**189 813 824**	**9,60**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société GECI INTERNATIONAL consécutive à une conversion d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »).

[1] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2021.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 929 772 970 actions représentant 1 976 589 932 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.